

## A PROPOS DE...

### Une autre politique

Le rêve aura été de courte durée. Au lendemain de sa nomination, Edouard Balladur, nouveau premier ministre, a enterré tout espoir d'une autre politique basée sur le respect de l'homme dans son droit le plus fondamental : le droit à la vie. Avec la nomination de Simone Veil\* au poste de ministre des affaires sociales, le nouveau gouvernement ne risque guère de s'éloigner de la politique pro-avortement qui a été celle de ses prédécesseurs depuis 20 ans.

Cette nomination nous révèle au moins deux réalités.

En premier lieu, elle révèle la stratégie des lobbies pro-avortement, qui, faute d'assise populaire, ne peuvent réussir et se maintenir qu'en noyant et en verrouillant les sphères supérieures du pouvoir.

Surtout, elle illustre le processus de radicalisation inhérent à toutes les idéologies de ségrégation - et l'avortement en est une. L'histoire de l'esclavage aux Etats-Unis nous servira d'exemple. Nous empruntons à JC Willke\*\* l'analyse suivante, d'une actualité brûlante :

«Alors que les voix opposées à l'esclavage grossissaient, l'esclavage lui-même se durcissait. [A la veille de la guerre civile, en 1860, les forces esclavagistes étaient parvenues à une maîtrise quasi totale de la situation, qui s'apparentait à une victoire, et qui s'exprimait] à travers des décisions judiciaires et des mesures de plus en plus oppressives, telles que la Fugitive Slave Laws\*\*\*. De façon similaire, à notre époque, le contrôle total de la mère (le propriétaire) sur son enfant-à-naître (sa propriété) est constamment renforcé. Déjà le père du bébé n'a plus aucun droit pour défendre son enfant-à-naître. Les parents d'une mineure n'ont aucun droit pour protéger leur petit-fils ou petite-fille dans le ventre de leur fille. En 1983, la Cour suprême a dénié à la femme enceinte le droit à un consentement informé, le droit à une période de réflexion de 24 heures, et a même annulé une loi qui prévoyait une sépulture humaine des restes foetaux. Si les forces esclavagistes avaient «nettoyé devant leurs portes», les choses auraient pu être différentes. Que se serait-il passé si elles avaient autorisé quelques réformes, et éliminé les abus les plus flagrants ? Si tel avait été le cas, peut-être que l'inévitable émancipation n'aurait pas eu lieu avant plusieurs autres générations.

Mais l'endurcissement de l'esclavage était inhérent à l'esclavage. L'oppression ne faisait que croître. Le collet ne cessait de se resserrer. Tandis que les abolitionnistes gagnaient en audience et en puissance, les esclavagistes, de manière paradoxale, continuaient de s'acharner non seulement pour que leurs pratiques soit tolérées, mais pour qu'elles soient applaudies et honorées. Si aujourd'hui les forces pro-avortement acceptaient de «nettoyer devant leurs portes», elles pourraient peut-être retarder l'inévitable émancipation des enfant-à-naître. (...) Mais l'endur-

cissement de l'avortement est aussi inhérent à l'avortement. Le nombre de ses victimes ne cesse de croître. Des enfants ayant atteint l'âge de la viabilité sont tués en grand nombre. On ment aux femmes de façon éhontée. Toute réforme, même la plus petite, est combattue avec férocité. Le mal s'aggrave. L'outrage grandit. Comme dans le passé, ces marchands de malheur ne veulent pas seulement que leur actions soient tolérées, ils veulent qu'elles soient applaudies, honorées et, maintenant, payées avec notre argent.»

Ces mots, écrits en 1984, sont d'un prophétisme étonnant. Une décennie plus tard, le Congrès américain étudie un projet de loi qui érige en crime l'opposition à l'avortement. La France n'est pas en reste, avec une loi Niertz permettant de condamner les sauveteurs à 2 années de prison et 30 000 F d'amende. Cette (ancienne) secrétaire aux droits des femmes se plaint ouvertement dans la presse de ce que le travail des avorteurs est «mal vu».

La radicalisation des esclavagistes conduisit l'Amérique à la guerre civile. La radicalisation des avorteurs ne présage rien de bon. Le récent meurtre dont l'un deux a été victime montre l'exaspération croissante de la population.

Souhaitons que, dans nos pays modérés, la raison l'emporte et que des voies pacifiques aboutissent à l'éradication de l'avortement.

Pendant qu'il en est encore temps, que les hommes de bonne volonté considèrent les paroles de mère Térésa :

Le plus grand obstacle à la paix, c'est l'avortement.

Alors donc, qu'y a-t-il de postif dans la nomination de Simone Veil ? C'est que la radicalisation précède l'abolition comme la nuit précède le jour.

François PASCAL

\*(Les notes figurent en haut de la page 2)

Notes :

\*Simone Veil a laissé son nom à la loi légalisant l'avortement en France, en 1975.

\*\**Abortion and slavery. History repeats.* Hayes Publishing, Ohio, 1984.

\*\*\*Il s'agissait d'une série de lois votées par le Congrès américain et qui autorisaient un propriétaire d'esclaves à se rendre dans n'importe quel Etat et à saisir un noir soi-disant fugitif. Aucun tribunal n'était requis pour prouver la fugue, mais seulement l'audition du propriétaire par un magistrat. Qui plus est, le propriétaire -ou le ravisseur, parce qu'en fait il était fréquent qu'il kidnappât purement et simplement un noir libre, pouvait choisir le magistrat qu'il voulait. Le témoignage de l'accusé «fugitif» n'avait

pas valeur de preuve. Si le Noir était remis en liberté, il devait acquitter au juge des honoraires d'un montant double du montant normal, tandis que si le propriétaire avait gain de cause, ce dernier ne devait acquitter que la moitié des honoraires ordinaires.

Toute personne qui faisait obstruction à la recherche d'un fugitif, ou qui l'aidait à s'échapper, était passible d'une peine de \$ 1000 ou d'un emprisonnement de 6 mois, tandis que la peine encourue pour tentative de soudoiment d'un juge s'élevait à seulement \$5.

Le propriétaire ou son agent était habilité, par la loi, à «saisir ou arrêter». Aucun ordre judiciaire n'était nécessaire. La charge de la preuve reposait sur les épaules du noir, qui devait démontrer qu'il était un noir libre. En bref, la couleur noire constituait une présomption d'esclavage.

## ACTUALITÉS

### Avortement

**Pologne** : la nouvelle loi restreignant l'avortement est entrée en vigueur le 16/03/93.

*(Le monde, 18/03/93; Herald trib. Int, 12 et 17/03/93; Time, 01/03/93)*

**Vatican** : dans une lettre adressée le 02/02/93 à l'évêque de Sarajevo, en **ex-Yougoslavie**, le pape Jean-Paul II a invité les chrétiens de ce pays à prendre un soin particulier des **femmes violées** en raison de la guerre. Il a invité ces femmes à ne pas recourir à l'avortement lorsqu'elles deviennent enceintes à la suite d'un tel viol. Il a invité les pasteurs de l'Église locale à «aider ces femmes à distinguer l'acte de violence déplorable dont elles ont souffert, à cause d'hommes qui ont perdu la raison et la conscience, et la réalité des nouveaux êtres humains qui ont reçu la vie. Créées à l'image de Dieu, ces nouvelles créatures doivent être respectées et aimées comme n'importe quel autre membre de la famille humaine. Dans chaque cas il devrait être rappelé clairement que puisque l'enfant à naître n'est responsable en aucune façon des actes odieux accomplis, il est innocent et par conséquent ne peut pas être traité comme un agresseur. C'est pourquoi la communauté entière doit apporter son soutien à ces femmes qui ont été si tragiquement offensées, ainsi que leurs familles, de façon à les aider à transformer cet acte de violence en acte d'amour et d'acceptation.»

*(L'Osservatore Romano 03/03/93, in IRLF WR 05/03/93; Le Figaro, 01/03/93; Le Monde, 02/03/93, 12/03/93; Libération, 01/03/93; L'Humanité, 02/03/93; Herald trib. Int. 06/03/93, 11/03/93; Le Figaro magazine, 11/03/93, 13/03/93; La Croix, 07/03/93; Présent, 13/03/93; Le Quot. de Paris, 11/03/93)*

**France** : après les **élections législatives**, la composition de l'Assemblée Nationale s'est sensiblement modifiée en termes de partisans et d'opposants au respect de la vie. D'après un premier comptage non-définitif effectué par TransVIE dans le cadre du Système partagé de connaissance des élus SPARTACUS, au lendemain des élections, 225 députés, pour la plupart élus pour la première fois à cette fonction, n'auraient pris part à aucun des scrutins connus sur cette question.

Parmi les formations de gauche, on compterait **environ** :

- 5 députés ayant voté pour la loi Veil en 1974;
- 12 députés ayant voté pour la loi Pelletier en 1979;
- 38 députés ayant voté pour la loi Roudy en 1982;
- 51 députés ayant voté pour le projet de loi 2600 en 1992.
- Aucun député n'ayant voté contre ces lois.

Parmi les formations de droite et les «non-inscrits, », on compterait **environ** :

- 26 députés ayant voté pour la loi Veil;
- 29 députés ayant voté contre;
- 31 députés ayant voté pour la loi Pelletier;
- 60 députés ayant voté contre;
- 5 députés ayant voté pour la loi Roudy;
- 67 députés ayant voté contre;
- 48 députés ayant voté pour le projet de loi 2600;
- 67 ayant voté contre;
- 25 signataires de la proposition de loi de 1986 visant à supprimer le remboursement de l'avortement par l'Etat.

Au total, le rapport des forces **connues** s'établirait comme suit, toutes formations politiques confondues :

Lois ou projet 1974	1979	1982	1992	
Pour	31	43	43	99
Contre	29	60	83	67

Rappel :

Loi Veil : légalisation de l'avortement

Loi Pelletier : reconduction dite «définitive» de la loi Veil

Loi Roudy : remboursement de l'avortement par le contribuable.

Proposition de loi 2600, en 1992 : principal projet de loi sur la bioéthique.

**France** : la presse s'est faite l'écho du **personnel des avortoirs qui se plaint d'une mauvaise application de la loi Veil**. Selon eux, il est trop difficile en France de réaliser un avortement.

Les médias annoncent le chiffre de 5 000 femmes se rendant à l'étranger (Angleterre + Pays-Bas) pour avorter en dehors des limites légales françaises [ce chiffre semble cohérent, notamment avec les statistiques officielles anglaises selon lesquelles 3 741 femmes résidant en France auraient avorté dans ce pays en 1991]. Dans *Libération*, 16/03/93, Elisabeth Hubert, «spécialiste de la santé» au RPR, affirme son attachement au maintien de la légalisation de l'avortement et à son remboursement.

Bernard Kouchner, alors ministre de la Santé, aurait promis le 05/03/93, lors d'une visite à l'avortoir de l'hôpital Louis-Mourier de Colombes, de publier un décret en faveur des «centres d'IVG». Parmi les mesures envisagées figurent l'intégration des CIVG dans les services de gynécologie-obstétrique et la titularisation de médecins-avorteurs. Les médecins qui refuseraient, en conscience, d'intégrer l'avortement dans l'activité de leurs services se verraient refuser la nomination au poste de chef de service de gynécologie et d'obstétrique.

Dans *La Croix*, 03/03/93, Pierre François suggère une ambiguë révision de la loi Veil, l'IVG étant restreinte mais toujours légale, et l'ITG (avortement dit «thérapeutique») soumise aux mêmes contrôles que l'IVG.

*(Libération, 16/03/93, 03/03/93; Le Monde, 04/03/93, 06/03/93; 07/03/93; Présent, 05/03/93, 10/03/93; L'Humanité, 03/03/93, 09/03/93; Le quot. de Paris, 03/03/93; Le Parisien, 02/03/93; L'Est Rép. 04/03/93; Le Figaro, 06/03/93; La Croix, 03/03/93, 07/03/93; Sud-Ouest Bordeaux, 03 et 05/03/93)*

**France** : les 27 et 28/02/93, la **Fédération protestante de**

## Sommaire

Editorial :	p.1	Bibliographie :	p.5
Actualités :	p.2	Lu pour vous :	p.6
Agenda :	p.4		

**France** s'est penchée sur la question de l'avortement. Elle a réaffirmé son soutien à la loi Veil. Elle aurait décidé de ne permettre qu'à ses membres défavorables aux «opérations-sauvetages» de siéger à sa commission d'éthique. La question de l'avortement avait été ré-ouverte sous la pression d'églises protestantes opposées à l'avortement (évangéliques et les baptistes), encore aujourd'hui minoritaires mais qui bénéficient d'une modification favorable du rapport de force au sein de la fédération.

(Sud-ouest Bordeaux, 03/03/93)

**Canada** : deux hôpitaux, l'un à Winnipeg, l'autre à Alberta, offrent aux parents qui souffrent d'une **fausse-couche** l'opportunité d'enterrer leurs enfants non-nés, et organisent pour eux des **services funéraires**.

(Pro-Life News 10/92 in IRLF WR 05/03/93)

**Etats-Unis** : le 08/03/93, la **Cour suprême** a confirmé le jugement de cours inférieures qui avaient **annulé une loi de l'Etat de Louisiane**, datant de 1991, et **qui abolissait l'avortement** sauf en cas de danger pour la vie de la mère, et, sous des conditions strictes, en cas de viol et d'inceste.

(Herald Trib. Int., 09/03/93)

**Etats-Unis** : le 26/03/93, le **juge Byron White**, de la Cour suprême, a annoncé qu'il **prendrait sa retraite** en juin prochain. Byron White, nommé par **Kennedy** en 1962, avait exprimé, dans les votes relatifs à l'avortement, une indéfectible défense de l'enfant-à-naître. La nomination de son successeur par Bill Clinton risque de regarnir la Cour en juges pro-avortement, qui y sont déjà en majorité, reculant d'autant l'abolition de l'avortement.

On s'attend également à ce que Harry H. Blackmun, un partisan de l'avortement, agé de 84 ans, quitte également la Cour durant ce mandat présidentiel [c'est le président qui nomme les juges]. On estime que globalement la moitié des juges fédéraux partiront à la retraite sous Bill Clinton, qui aura ainsi loisir de modifier profondément le paysage judiciaire américain.

(Newsweek, 29/03/93; The Economist, 27/03/93; Herald Trib. Int. 8, 9, 20 et 22/03/93)

**Etats-Unis** : les députés de l'**Arkansas** ayant introduit un projet de loi instituant un **délai de réflexion** avant tout avortement, les députés féminines de cet état ont répliqué en introduisant un projet de loi instituant un délai de réflexion avant toute vasectomie.

(Herald trib. Int., 10/03/93)

**Russie** : **4 millions d'avortements** auraient été commis en Russie en 1992, soit deux pour une naissance.

(L'Humanité, 08/03/93)

**Italie** : le 19/03/93, le cinéaste **Franco Zeffirelli** a jeté de l'huile sur le feu du débat sur l'avortement qui refait surface dans le pays, en déclarant «*je suis convaincu qu'il faut rétablir la peine de mort pour les femmes qui avortent*» et aussi «*la mafia n'est rien en comparaison de ceux qui commettent le crime de tuer une personne sans défense*».

(libération, 21/03/93)

## Assistance au suicide

**France** : un homme ayant tué un «ami» agé de 44 ans, déprimé et au chômage, a été inculpé de meurtre avec préméditation. Sa victime lui avait offert un chèque en bois de 50 000 F en échange de ce service.

(Le Figaro, 19/03/93)

## Accouchement «sous X»

**France** : la récente **loi sur la filiation**, modifiant le code civil, et publiée le 09/01/93, a supprimé l'anonymat de l'accouchement sous X, pour le remplacer par un «secret» qui pourra être levé en cas de nécessité, notamment si l'enfant désire connaître sa filiation.

(Famille Chrétienne, 18/03/93)

## Euthanasie

**Pays-Bas** : alors que la récente loi légalisant l'euthanasie a été conçue, selon le ministre de la Justice, «pour en contrôler les excès» (d'après Libération, 24/03/93), l'**Association néerlandaise pour l'euthanasie volontaire** semble déjà vouloir aller plus loin. Elle a soutenu une femme de 65 ans qui a entamé le 09/03/93 une grève de la faim pour réclamer l'euthanasie alors que, selon son médecin de famille, sa situation de santé ne le justifiait pas. Elle est morte le 22/03/93 des mains d'un autre médecin.

(Libération, 24/03/93; L'Humanité, 22/03/93)

## Soins palliatifs

**France**: le **Dr Delbecq** a présenté au ministre de la santé le **rapport sur les soins et l'accompagnement des mourants** qui lui avait été demandé en 1990 par Claude Evin et Bruno Durieux. Après avoir fait le point sur la situation (il n'y a en France que 5 000 lits répartis sur 32 unités de soins palliatifs), le rapport préconise plusieurs solutions parmi lesquelles une incitation aux soins à domicile, notamment par la formation des médecins et du personnel médical, par la création d'une allocation parentale d'accompagnement de personnes âgées à domicile et la prise en charge par la Sécurité Sociale des actes spécifiques à cette méthode. Le rapport préconise également un développement des unités de soins palliatifs et plusieurs mesures d'amélioration de leur fonctionnement.

(Libération, 10/03/93; Le Figaro, 09/03/93)

## Génétique

**France** : l'Association française de lutte contre les myopathies (**AFM**), qui organise chaque année le Téléthon, et qui finançait le laboratoire de cartographie génétique Généthon, souhaiterait **réorienter ses placements vers la recherche de thérapies** aux maladies génétiques.

(Science et Vie H.S. n° 181, 12/92)

## Thérapie génique

**France** : une équipe médicale a obtenu l'autorisation d'effectuer le **premier essai de thérapie génique** en France, sur un enfant souffrant d'une maladie génétique caractérisée par l'absence d'un gène codant pour une enzyme nécessaire à la fabrication des globules blancs. Des cellules de la moelle osseuse seront prélevées sur le patient, mises en culture, recevront le gène manquant par l'entremise d'un virus manipulé, puis réinjectées.

(Libération, 10/03/93; La Croix, 19/02/93; Le Monde, 03/03/93)

## Grossesse

**SIDA** : au fur et à mesure des recherches, il s'avère que la proportion des nouveaux-nés de femmes séro-positives qui sont réellement porteurs du virus est très minoritaire. Selon Jean-Paul Levy, président de l'agence de recherche sur le SIDA, **seuls 15 à 20% de ces nouveaux-nés sont infectés par le virus.**

(Le Figaro, 15/02/93)

## Contrôle des naissances

**Viet-Nam** : le contrôle des naissances est au centre des objectifs du parti communiste, qui, en 1992, a réprimandé ou destitué 64 de ses membres ayant la règle fixé de deux enfants par famille.

(Far Eastern review, 04/03/93)

## Opérations sauvetage

**France** : début mars, la cour d'appel de Pau a partiellement relaxé les quatre manifestants pro-vie qui avaient réalisé, avec une trentaine d'autres, une opération-sauvetage à l'avortoir de l'hôpital de Pau le 05/05/92. Ils ont été relaxés du chef de dégradations volontaires et de complicité; seule la violation de domicile a été retenue contre eux. Leur peine a été ramenée à 5 000 F d'amende et ne figurera pas sur le bulletin n°2 de leur casier judiciaire. L'hôpital de Pau a, par la même occasion, été débouté de sa demande de dommages et intérêts concernant la table d'opération qui avait été détériorée par les policiers lors de l'évacuation de l'avortoir, et a confirmé l'irrecevabilité des associations et syndicats qui avaient souhaité se porter partie civile. Le Planning Familial pourrait se pourvoir en cassation.

(Présent, 12/03/93 et al.)

## Actions pour la vie

**Royaume-Uni** : plusieurs associations de défense de la vie et de la famille ont demandé à leurs sympathisants de ne pas donner d'argent à l'occasion d'une quête organisée par plusieurs organisations charitables sous les hospices de l'association «**Comic Relief**». Cette association participe en effet au financement de la Fédération Internationale du planning Familial (IPPF) et de Marie-Stopes International», deux organisations promouvant l'avortement dans le monde entier. Comic relief a déjà versé l'équivalent de 1,3 millions de francs à ces deux organisations et leur a promis 1,5 millions supplémentaires.

(Catholic Herald 05/03/93 in IRLF WWR 05/03/93)

**Pays-Bas** : du 11 au 14/03/93, la ville d'Helvoirt était le siège d'une **Conférence européenne** organisée par l'association internationale d'origine américaine **Human Life International**. 200 à 300 responsables d'organisations pro-vie européennes, essentiellement d'Europe du Nord et d'Europe de l'Est, ont pu partager leurs expériences et leurs préoccupations. Les 11 et 13/03/93 le siège de la conférence a été l'objet de manifestations hostiles de la part d'une centaine de punks, anarchistes, féministes et homosexuels.

## AGENDA

### Houston, E.U., 14-18/04/93

**Conférence annuelle mondiale Amour Vie et Famille** de l'organisation Human Life International. Avec la participation de spécialistes et personnes de renommée mondiale : Cardinal Lopez Trujillo, Dr. Bernard Nathanson, Alice von Hildebrand, Pr. Jérôme Lejeune, ...

Renseignements :

HLI

7845 Airpark Road, Suite E

Gaithersburg

Maryland 20879 USA

Fax : (301) 869-7363

### Omaha, E.U., 25-30/06/93

**Congrès international pour le 25° anniversaire de l'encyclique Humanae Vitae**, avec la participation de nombreuses personnalités telles que le cardinal Alfonso Lopez Trujillo, les Drs John et Evelyn Billings, le Pr. Jérôme Lejeune, etc.

Rens.:

International Humanae Vitae Conference

Pope Paul VI Institute

6901 Mercy Road

Omaha

NE 68106

USA

Tél. 402 390 9168.

## BIBLIOGRAPHIE

*Famille Chrétienne* du 04/03/93 suggère trois lectures relatives à la mort et à l'accompagnement des mourants :

### **La vie jusqu'au bout.**

Dr. Lucien Israël, Ed. Plon, 196 p. 96 F (reflexions de l'auteur sur les demandes d'euthanasie et les dangers de cet acte)

### **Accompagner jusqu'au bout la vie.**

Manifeste pour les soins palliatifs. Dr. Michèle-H-Salamagne. Ed. du Cerf, 160 p. 80 F (chronique de l'unité de soins palliatifs de l'hôpital Paul-Brousse de Villejuif)

### **Accompagnement et soins des malades. Guide pratique pour les parents, les amis, les bénévoles.**

Isabelle Delsle, Ed. Fleurus, 200 p. 59 F. (Guide pratique et concret pour «rendre visite et s'occuper» des malades et personnes âgées)

Autres livres récents, de tendances diverses :

### **Ethique du diagnostic génétique.**

Collectif, 1992. Ed. Comités d'éthique de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris. 40 p. 75 FF. ISBN 2-7040-0696-2.

(Actes d'un colloque)

[Non-reçu]

### **La génétique humaine : de l'information à l'informatisation.**

Bartha-Maria Knoppers, Loïc Cadiet et Claude M. Laberge, 1992.

Ed. Litec. 387 p. 220 F. ISBN 2-7111-2221-2.

(L'information génétique peut-elle être traitée comme une simple information médicale ?)[Non-reçu]

### Les fondements de la bioéthique.

Marie-Hélène Parizeau. Université Laval, Québec, 1992.  
Ed. De Boeck-Wesmael. 198 p. 170 FF. ISBN 2-8041-1573-9.  
[Non-reçu]

### La contraception.

Collectif sous la direction de David Serfaty. 2) édition, 1992.  
Ed. Doin. 720 p. 580 FF. ISBN 2-7040-0629-6.  
(Le point sur les dernières découvertes en matière de contraceptifs et abortifs. Compilation d'articles scientifiques)  
[Non-reçu]

### Ethique et nature.

Ed. Labor et Fides, 1992. 268 p. 135 FF. ISBN 2-8309-0683-7  
(Bioéthique, écologie et droits de l'homme)  
[Non-reçu]

### Avoir un enfant aujourd'hui.

Françoise Meyrieux, 1993.  
Ed. Félin. 228 p. 98 FF. ISBN 2-86645-130-9.  
(Guide pratique des remèdes à la stérilité et des PMA)  
[Non-reçu]

## lu pour vous

### Contraception : le bilan. Méthodes naturelles : retour vers le futur.

Vivre et faire vivre n°9. 80 p. 30 FF. Vivre et faire vivre, 60 avenue du Gal Compans, F-31700 Blagnac.  
L'association pro-vie Mère de Miséricorde vient de sortir ce numéro double consacré aux méthodes artificielles et naturelles de régulation des naissances. S'il bénéficie comme à l'accoutumée d'une présentation de qualité (papier glacé, photographies couleur, mise en page aérée) et de l'ouverture de ses colonnes à des auteurs prestigieux et spécialistes dans leurs domaines respectifs (théologiens, hommes d'église, démographe, médecin, ...), ce numéro souffre pourtant d'inconvénients inhérents à cette dernière qualité. La juxtaposition de textes d'auteurs très divers, sans autre liaison qu'un éditorial procure parfois un sentiment de contradiction ou à l'inverse de redondance. Ainsi peut-on regretter une utilisation ambiguë du terme «contragestion» (p.14), ou encore, dans un article sur la paternité, l'affirmation absurde selon laquelle «la mère sait très bien que l'enfant est d'elle -parce qu'il a été elle» [c'est nous qui soulignons], non-sens biologique et philosophique.  
Ceci excepté, ce numéro spécial de *Vivre et faire vivre* constitue, pris dans son ensemble, un intéressant bilan moral et spirituel des dérèglements induits par la «mentalité contraceptive» et un rappel plus nécessaire que jamais de l'autre vision de l'homme offerte en modèle par l'Eglise catholique dans l'encyclique *Humanae Vitae*, en 1968.

## TransVIE-mag®

7, rue du G<sup>al</sup> Roland, 25000 BESANCON, FRANCE  
☎ (33) (16) 81 88 75 31 - Fax (33) (16) 81 885 885

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée

Toute copie, même partielle, interdite sans autorisation.

### La marée noire de la pornographie.

Désiré Duttonere, 1992.

Ed. de Chiré, 364 p. 150 FF. ISBN 2-85190-074-9.

Le Cercle de la Cité Vivante pour la défense contre les incitations à la débauche a refondu, sous la plume de Désiré Duttonere, l'ancien fascicule photocopié de François-Marie Algoud, paru en décembre 1990 et intitulé *La lutte contre les incitations à la débauche, aux conséquences tragiques*.

La nouvelle mouture, un vrai livre, diffère considérablement de la première.

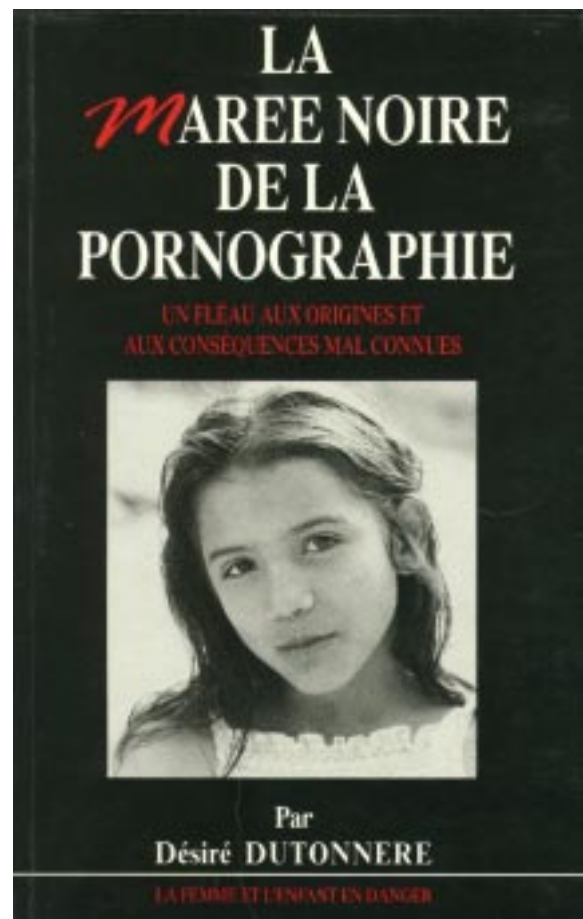
Dans un premier chapitre, l'auteur dresse l'état des lieux des agressions contre la vie et la famille : pornographie, musique rock satanique, banalisation de l'homosexualité et de la pédophilie, déconnection de l'amour, de la procréation et de la sexualité.

Dans le second, il tâche de montrer qui se cache derrière tout cela. Pour lui, contrôle des naissances, avortement, insémination artificielle, manipulation génétique, sexualité non-fécondante et euthanasie ne sont pas des phénomènes nés du hasard mais des méthodes et des étapes successives utilisées volontairement

- par les mouvements malthusiens (en particulier l'IPPF, Fédération Internationale du Planning Familial), pour contrôler les naissances et plus globalement réduire la taille des populations.

- par la franc-maçonnerie pour détruire la civilisation chrétienne.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à l'arme favorite de tous ceux qui souhaitent changer une société : la désinformation. Des exemples pris dans tous les domaines illustrent les multiples manipulations de l'information, par action comme par



omission, en vue d'aboutir à la fin désirée : «présenter une fausse vérité de telle façon que l'adversaire se trompe en raisonnant juste» (Veraldi).

Un quatrième chapitre est consacré au rapport entre déchristianisation et perversion des moeurs. Désiré Duttonere montre que la collusion des malthusiens et des franc-maçons répond à un intérêt stratégique réciproque. La religion chrétienne, et particulièrement catholique, est en effet la seule force encore capable de s'opposer au contrôle des naissances, et inversement la destruction de la famille permet de s'attaquer à la religion par son «maillon faible».

En clair, la famille étant «cellule de base de l'Eglise», il est nécessaire pour ceux qui veulent détruire la famille, lieu de fécondité, d'attaquer l'Eglise, et pour ceux qui veulent détruire l'Eglise, d'attaquer la famille.

Enfin Désiré Duttonere nous propose de réagir : en s'informant, en informant, et en rejoignant des associations solides.

L'éventail associatif qu'il nous propose est suffisamment large pour que chacun y trouve son comptant.

Malgré la vision accablante qu'il nous offre de la situation, l'auteur est bel et bien optimiste : il pense que le fléau peut être terrassé...si les forces vives se rassemblent.

Son livre n'est pas écrit pour les convaincus, mais pour les jeunes et les hommes de bonne volonté qui ne sont pas engagés dans la lutte faute de connaître l'ampleur de la menace.

C'est avant tout un livre motivant (au sens premier : moteur), pour susciter des acteurs du respect de la vie (au sens le plus large).

L'existence d'un volumineux index des noms propres en fait aussi un outil de travail appréciable.

Plusieurs textes, dont le serment d'Hippocrates, figurent en annexes, qui comprennent surtout un historique très complet des mouvements qui sont à l'origine de l'état de perversion actuel.

L'ouvrage est écrit par un chrétien qui ne s'en cache pas, mais intéressera toute personne. Celles qui s'occupent plus spécifiquement de l'avortement apprécieront surtout la volumineuse annexe 1, histoire mondiale permettant de comprendre les liens entre marxisme, franc-maçonnerie et organisations pro-avortement. L'ensemble de l'ouvrage est évidemment totalement pro-vie.

Ne pas administrer en dessous de 15 ans.



[www.transvie.com](http://www.transvie.com)